
CHARTER C3E ÉCO-RESPONSABLE DE BONNES PRATIQUES

Commercices, Épône, Entreprises, Environnement

L'objectif de cette charte, inscrite dans la stratégie de développement durable de la Ville d'Épône, est de permettre à ceux qui ont déjà une démarche éco-responsable de la consolider et à ceux qui débutent d'y réfléchir et de les accompagner.

LES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES ET DES COMMERCES

RÉALISER VOTRE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL AVEC LA CCI : Les entreprises et commerces s'engagent à réaliser leur diagnostic environnemental proposé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie Versailles-Yvelines dans l'année de la signature de la convention, afin de vous accompagner dans le choix des actions à mettre en œuvre pour réduire votre empreinte carbone.

RÉALISER TROIS ACTIONS EXEMPLAIRES DANS L'ANNÉE : Les entreprises et les commerces de proximité mettent en œuvre au minimum trois initiatives exemplaires au titre de cette charte parmi la liste des actions jointe et fourniront les justificatifs de réalisation. Un suivi sera effectué par la CCI Yvelines – Versailles, notre partenaire.

PARTICIPER AUX RÉUNIONS DE SUIVI ORGANISÉES PAR LA VILLE : Les entreprises et les commerces participent au minimum à deux réunions annuelles de suivi organisées par la Ville d'Épône.

S'ENGAGER À COMMUNIQUER ET À PARTAGER AUTOUR DES ACTIONS RÉALISÉES

- Communiquer auprès de vos publics et partenaires sur les initiatives et la charte C3E
- Partager vos bonnes pratiques lors des réunions ou tout autre vecteur de communication

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'ÉPÔNE

VALORISER LES INITIATIVES

La Ville d'Épône valorisera les initiatives exemplaires réalisées au titre de cette charte (Magazine, site internet, réseaux sociaux, presse, etc.)

DÉLIVRER LE LOGO C3E : La Ville d'Épône délivrera le logo C3E « acteur engagé » pour chaque participant répondant à l'ensemble de la charte et valable deux ans à compter de la date de signature de la convention. Il sera diffusé en version numérique ; et sous forme de sticker pour apposer sur vos vitrines et/ou locaux.

De plus, la Ville d'Épône est en convention partenariale avec la CCI VERSAILLES-YVELINES

pour accompagner entreprise et/ou commerce dans la démarche autour du développement durable, et pour développer des actions spécifiques en faveur des entreprises/commerçants.